



ANNEXE 3
ELECTIONS AU CONSEIL DU COLLEGE DES ETUDES DOCTORALES
Scrutin du mardi 26 novembre 2024 au jeudi 28 novembre 2024
LISTE DES CANDIDATURES

Les listes doivent obligatoirement être accompagnées d'une déclaration de candidature individuelle signée de chaque candidat.

Pour les doctorants, joindre IMPERATIVEMENT la déclaration individuelle de candidature et la photocopie de la carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **mardi 12 novembre 2024 à 12h.**

(Attention, cette date est impérative. Aucune modification de liste ne sera possible après cette date).

Intitulé de la liste :

Représentée par :

Soutenue par : N° de téléphone :

Indiquer les candidats par ordre préférentiel (écrire en lettres capitales)

N°	NOM	PRENOM	INTITULE DE L'ED	SECTEUR DISCIPLINAIRE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

Fait à le

Signature du délégué de liste

Rappel :

Pour l'**élection des représentants HDR**, outre l'alternance des sexes, les listes de candidatures devront comporter tous les six candidats au moins quatre candidats rattachés à des écoles doctorales différentes avec au moins deux écoles doctorales appartenant aux grands secteurs « sciences et technologie » ou « disciplines de santé » d'une part, et « disciplines juridiques, économiques et de gestion » ou « lettres et sciences humaines et sociales » d'autre part.

Pour l'**élection des représentants des doctorants**, outre l'alternance des sexes, les listes de candidatures devront également comporter tous les six candidats au moins quatre candidats rattachés à des écoles doctorales différentes avec au moins deux écoles doctorales appartenant aux grands secteurs « sciences et technologie » ou « disciplines de santé » d'une part, et « disciplines juridiques, économiques et de gestion » ou « lettres et sciences humaines et sociales » d'autre part.

Les listes de candidatures peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir pour le collège des doctorants, et la moitié du nombre de sièges à pourvoir pour le collège des HDR.

Cette liste doit être adressée :

- Soit en main propre, contre récépissé, à la DAJI (Bureau 305 du bâtiment Présidence)
- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :
 - Université Grenoble Alpes
 - Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
 - Bâtiment Présidence
 - CS 40700
 - 38058 GRENOBLE cedex 9